



# Présentation France Hydro Electricité

*Syndicat national de la petite hydroélectricité*

ADEME Bourgogne

3<sup>ème</sup> rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne / Franche-Comté

# Sommaire

1. Présentation de France Hydro Electricité
2. Construire son plan de financement
3. Le point sur les taxes et redevances d'une petite centrale hydroélectrique

# 1. Présentation de France Hydro Electricité

# France Hydro Électricité



- Syndicat professionnel national créé en 1996
- 570 centrales adhérentes
- 130 adhérents fournisseurs

➔ Une organisation pleinement représentative et partie prenante de l'évolution de la production d'énergie hydroélectrique en France



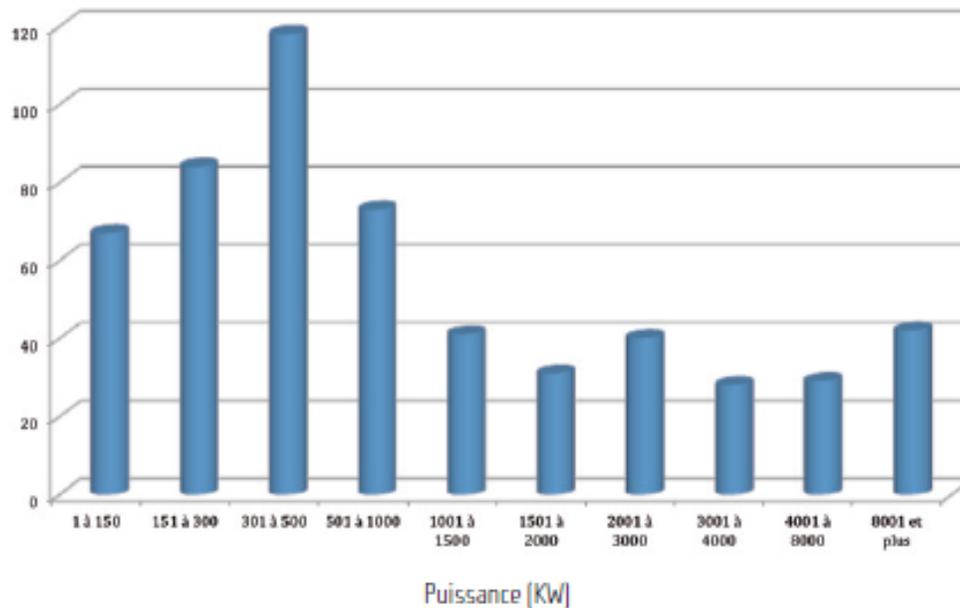
Union Française de l'Électricité



# Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



➔ Des centrales adhérentes essentiellement de puissance **inférieure à 500 kW** installés



## 2. Construire son plan de financement

# Déroulement d'un projet de développement hydro

Etapes	Actions
<b>Planification</b> Durée : 1 à 3 ans (délais indicatifs)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identification du site</li><li>- Analyse préliminaire (pré-faisabilité technique, environnementale et administrative)</li><li>- Rencontre avec le Service de Police de l'Eau</li><li>- Etudes d'impact / études techniques complémentaires / raccordement avant projet</li></ul>
<b>Instruction du projet</b> Durée : 2 ans maximum (délai légal) <i>Vers l'autorisation unique (1 an)</i>	Montage et dépôt du dossier <ul style="list-style-type: none"><li>- Instruction de la complétude du dossier</li><li>- Enquête administrative + enquête publique</li><li>- Obtention de l'arrêté d'autorisation</li></ul>
<b>Construction de la centrale</b> Durée : 2 ans en moyenne	Génie civil et installations de production et équipements environnementaux
<b>Exploitation</b> Durée : plusieurs décennies	Maintenance de l'ouvrage et suivi environnemental

# Autorisation unique: vers l'accélération des procédures

Elle vise à rassembler autour de la procédure d'autorisation des IOTA\*, au titre de la loi sur l'eau, toutes les autres autorisations environnementales relevant de l'Etat : *modification d'une réserve naturelle nationale, modification d'un site classé, dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, autorisation de défrichement.*

- **Délais d'instruction et d'autorisation plus courts pour les installations hydroélectriques** : 10 mois en "*mutualisant les demandes de compléments et garantissant une position unitaire de l'Etat sur le projet*" et en désignant "*un interlocuteur privilégié*" pour l'ensemble du projet.
- **Simplification des renouvellements d'autorisation** "*lorsque la faiblesse des enjeux le permet*".
- Suppression des articles R. 214-71 à R. 214-85 du code de l'environnement dédiés aux installations hydroélectriques.

**A noter**: le modèle de règlement d'eau sera remplacé par un **arrêté de prescriptions techniques générales** (APTG) applicable à tous les ouvrages considérés comme faisant obstacle à la continuité écologique.

# Actualisation des coûts de référence par France Hydro

*2015/2016 : dans le cadre de la Transition Energétique et la révision des mécanismes de soutien aux EnR, France Hydro Electricité a mené une étude visant à mettre à jour les coûts réels de la filière.*

**Panel : 100 comptabilités réelles de centrales toutes tailles et catégories confondues**

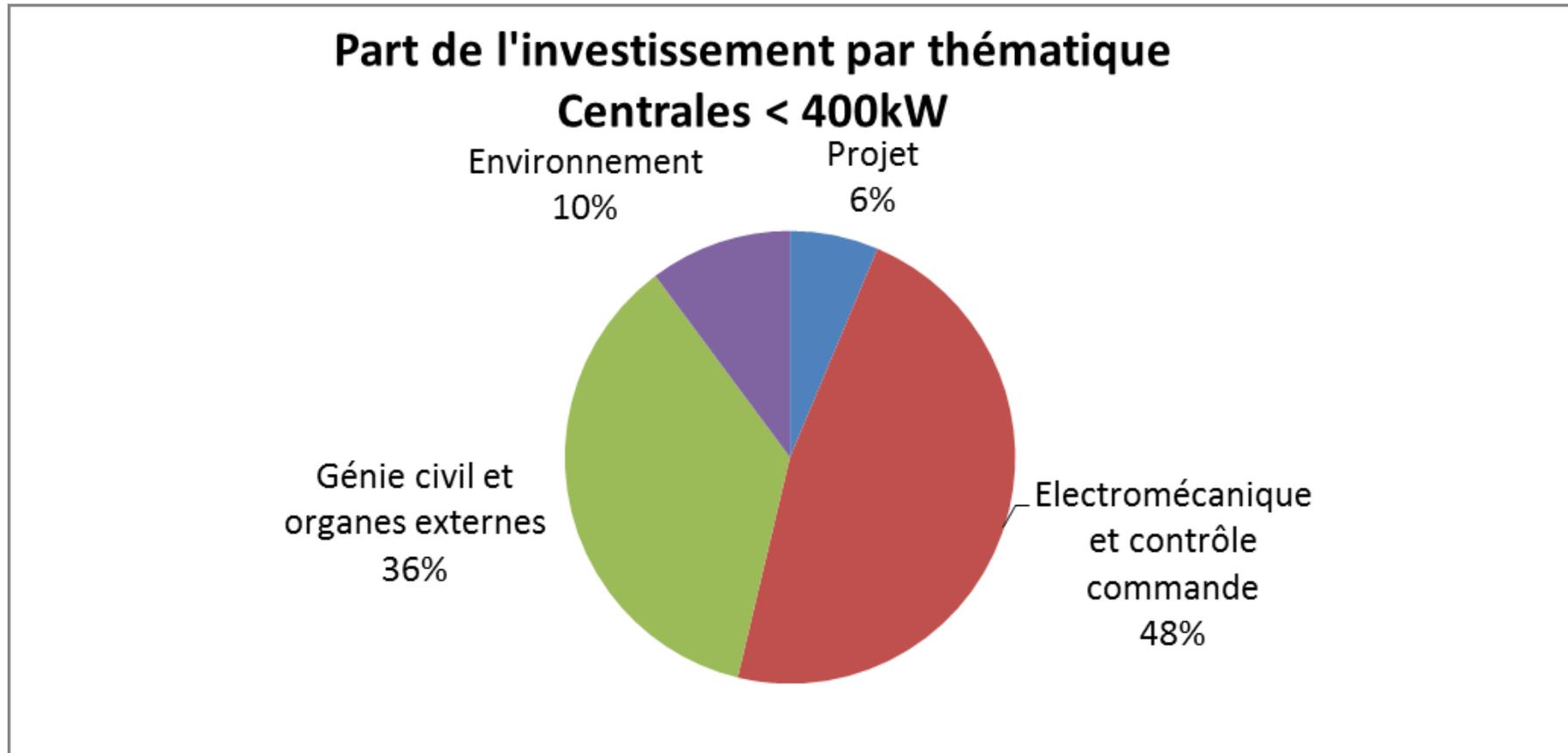
- Démarrage des business plan en année « -5 » pour les projets neufs afin de comptabiliser les phases projet.
- Nous retenons 4/5 ans de développement, études, démarches administratives et recours, ce qui est cohérent avec le panel et 2 ans pour la construction.
- Nous prenons également en compte les coûts échoués des autres projets développés et non aboutis et néanmoins nécessaires pour obtenir un succès (Taux d'attrition faible de 50 %).
- On retient une valeur terminale (5 fois le CA de la dernière année).

# Dépenses moyennées d'un projet hydro < 400 kW neuf

Etapes du projet	Postes de dépenses	Basse chute < 400 kw
<b>Phase projet</b>	Etudes techniques	231 € /kW installé
	Dossier administratif et étude d'impact	
	Dossier ERDF	
	Juridique et contentieux	
<b>Electromécanique et contrôle commande</b>	Electricité régulation	1 721 € /kW installé
	Génératrice	
	Multiplicateur	
	Turbine	
<b>Génie civil et organes externes</b>	Génie civil (barrage, canaux, centrale)	1 310 € /kW installé
	Dégrilleur et vantellerie	
	Conduite forcée et accessoires	
<b>Environnement</b>	Montaison (passe à poissons...)	371 € /kW installé
	Dévalaison (grilles, exutoires...)	
	Transit sédimentaire (clapets...)	
<b>Total</b>		<b>3 633 € /kW installé</b>



# Répartition de l'investissement d'un projet < 400 kW neuf



# Projet de Rénovation: demandez votre CODOA sans attendre !

Un producteur actuellement sur le marché ou sous obligation d'achat (H97, HR97 ou H01) qui souhaite investir 1 213€/kW pour bénéficier du tarif H07 actuel pendant 20 ans doit impérativement **demandeur son CODOA avant le 01/01/2016** et achever ses investissements en 2020.

Jusqu'à la fin de l'année, pour la demande de CODOA, vous êtes dispensés :

- du titre d'autorisation
- de la réalisation de 70 % des investissements réalisés

**A partir de 2016** : un **nouveau contrat rénovation** sera proposé, moins rémunérateur que le contrat H07 (négociations en cours).

# 3.

## Le point sur les taxes et redevances d'une petite centrale hydroélectrique

# Le point sur les redevances et taxes

## Taxe Foncière

Base : Prix de revient des constructions et agréments x 4 %

*Sauf conduites forcées exonérées*

Cette base est à multiplier par les taux des communes, intercommunalités, départements dont les taux peuvent être très différents + frais de gestion

Exemple : Base 100 000 euros x 4% = 4 000 euros

Commune 15 % : 600 euros

Intercom 8 % : 320 euros

Département 20 % : 800 euros

+ Frais de gestion : 1 720 euros

## Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Base : Prix de revient matériel et agrément x 8 %, abattement de 30 %.

Cette base est à multiplier par les taux de la commune et intercommunalité  
+ Frais de gestion

Source : Association de défense des moulins et des cours d'eau (ADMCE) <http://www.moulinaeau.org/>

# Le point sur les redevances et taxes

## Contribution Valeur Ajouté des Entreprises (CVAE)

Due par les entreprises dont le CA > 500 000 euros

## Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

Base : 2,913 euros par Kw installés au 1<sup>er</sup> janvier

Exonération des centrales <100 kW

## Redevance Agence de l'Eau

On applique la formule  $(E : H) \times 489,33 = . m^3$

*E production annuelle vendue en Kw et H la hauteur de chute*

Le taux est différent d'une agence à l'autre

Adour Garonne :  $0.88 \times .m^3$  / Loire Bretagne :  $0.523 \times .m^3$

Exemple : 3 m de chute 100 000 kw/an Adour Garonne

$(100\ 000\ kw : 3\ m) \times 489,33 = 16\ millions\ de\ m^3 \times 0.88 = 14,08\ euros$

## Impôts sur le résultat

BIC = Chiffre d'Affaire - (Frais + Taxes + Redevances)

*BIC < 5 963 € : taux 0 %*

*BIC compris entre 5 963 et 11 896 € : taux 5.5 %*

Source : Association de défense des moulins et des cours d'eau (ADMCE) <http://www.moulineau.org/>

Merci de votre attention

Pour toutes questions complémentaires,  
contactez France Hydro Electricité

[www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr)

[francehydro@france-hydro-electricite.fr](mailto:francehydro@france-hydro-electricite.fr)

01 56 59 91 24